

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR09.41PR
concernant
le budget pour l'année 2010**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 27 octobre 10, 16 et 23 novembre pour l'étude du budget 2010. M. Daniel von Siebenthal, Syndic, ainsi que M. Pierre Meyer, responsable des finances communales ont participé aux deux premières séances. Ils ont répondu à l'ensemble des questions de la Commission, qui a beaucoup apprécié les clarifications et compléments d'information apportés.

GENERALITES

Le budget de fonctionnement 2010 présente un excédent des charges de fr. 386'000.-, ce qui est inférieur aux prévisions pour l'exercice 2009.

L'augmentation des charges de personnel est de 2 %, soit nettement moins qu'en 2009 (6.6 %). Cette augmentation inclut la création de 9 postes de travail. Notons que la faible augmentation est liée au taux de renchérissement, qui devrait reculer de 0.8 % d'octobre 2008 à octobre 2009. L'indexation sera donc nulle, à défaut d'être négative. Les nouveaux postes se répartissent comme suit :

- 1.3 poste d'adjoint RH et 0.3 augmentation du temps de travail de l'assistante
- 1.0 poste pour le nouveau système d'information du territoire
- 0.4 pour l'administration de STE (dessinateur + secrétariat)
- 1.5 postes pour le renforcement de la structure de la Croquette
- 1.0 chargé de mission pour la culture et la jeunesse
- 0.3 augmentation de temps de travail de la déléguée à l'intégration
- 2.0 postes pour les installations piscines/patinoire
- 0.2 poste bureau technique SEY
- 1.0 adjoint au chef de section réseaux eau et gaz
- 0.3 poste employé technique spectacle
- 0.5 poste diverses conciergeries Urbat

La baisse du prix du gaz contribue largement à réduire les achats de biens et service, mais ceux-ci seront augmentés en cours d'année par l'achat d'eau potable à la Sagenord.

La facture sociale augmente fortement (6,2 %), de même que le montant des aides et subventions (15 %) qui vont essentiellement à l'accueil de la petite enfance et au maintien à domicile.

Les rentrées fiscales évoluent favorablement, essentiellement en relation avec l'augmentation de la population et donc du nombre de contribuables.

La péréquation intercommunale reste favorable. Les bases de calcul seront modifiées en 2011, mais le résultat net pour Yverdon-les-Bains devrait rester dans le même ordre de grandeur.

La réduction de la dette à environ 163 millions à fin 2009, combinée avec l'amélioration régulière du taux d'intérêt moyen, devrait permettre de baisser les charges d'intérêts passifs de 6,7 % en 2009 à 6.3 % des recettes fiscales budgétées en 2010. Le taux d'intérêt moyen sera de 3.35 % en 2010, comparé à 3.45 % en 2009.

L'autofinancement prévu est de fr. 14'799'000 millions. Il ne permettra pas de couvrir tous les investissements planifiés, de l'ordre de 30 millions de fr. Le degré d'autofinancement ne sera que d'environ 50 %, contre 100 % en 2009 et 138.55 % en 2008. L'utilisation des liquidités provenant des exercices précédents devrait toutefois permettre de ne pas devoir recourir à de nouveaux emprunts, au moins en 2010.

Le budget ne tient logiquement pas compte de la possible introduction en 2010 de la taxe au sac, qui modifierait la répartition de la couverture des frais de traitement des déchets, tout en contribuant à réduire les volumes à traiter.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1. Administration générale

101 Municipalité

101.3105 Actions de communication

Ces actions comprennent la poursuite du projet pour le rayonnement de la Ville, lancé par l'université d'été en 2009, ainsi que le coût du canal de service pour la retransmission télévisée des séances du Conseil communal.

110 Greffe municipal

110.3182 Téléphones

Pratiquement tous les postes téléphones du budget ont pu être réduits grâce à des modifications d'abonnements. Le nouveau central contribuera également réduire les coûts.

180 Transports publics

180.3517.01 Participation déficit Travys

Le canton participe à hauteur de 50 % aux charges d'amortissement et de 12,5 % aux charges d'exploitation.

Les km parcourus en secteur urbain (y compris les excursions) évoluent comme suit :

Comptes 2006	564'063 km
Comptes 2007	632'115 km
Comptes 2008	605'168 km
Budget 2009	645'000 km
Budget 2010	645'000 km

581 Culte catholique

581.3141. Entretien des églises

Il s'agit surtout de la pose d'une sonorisation.

2. Finances

131 Office du personnel / Assurances

131.3040 Caisse de pension CIP

La couverture de la Caisse intercommunale de pension est actuellement de l'ordre de 70 %.

131.3091 Frais de formation

Il s'agit d'un montant prévu pour les frais professionnels des apprentis.

3. Bâtiments et urbanisme

34 Bâtiments financiers

346 Bâtiments patrimoine financier

346.3141.01 Entretien, rénovation

Il s'agit d'une enveloppe globale.

346.4904 Loyers internes

La diminution est liée au passage de la clinique dentaire de l'ancienne poste au bâtiment du SEJ à la Rue de Neuchâtel.

346.3909 Intérêts internes

Ces intérêts sont en augmentation suite aux travaux de rénovation du bâtiment Quai de Nogent 5.

35 Bâtiments administratifs

355 Bâtiments scolaires

355.3114 Achat de matériels et machines

Cet achat comprend une auto-laveuse d'un coût de fr. 24'000.- pour le collège Léon Michaud, suite à l'usure de l'ancienne.

355.3133 Produits de nettoyage

L'augmentation est liée notamment à la mise en place de distributeurs de savon qui remplacent les pains habituels pour réduire les risques de transmission de virus et bactéries.

4. Travaux et environnement

320 Forêts de plaine

320.3303 Amortissement patrimoine financier

Il s'agit de l'amortissement du projet Effor2bis. Le solde de fr. 170'000.- devrait être amorti à fin 2009, puisque les coûts de l'entretien des forêts passent d'un crédit d'investissement à un crédit de fonctionnement.

321 Montagne de la ville

321.3905 Entretien chalets

Les travaux comprennent le remplacement des volets pour fr. 25'000.- et de portes pour fr. 10'000.-

413 Véhicules

Le remplacement des véhicules communaux de tous les services, sauf celui de la police, sera regroupé dans un seul préavis couvrant un crédit d'investissement.

455 Déchets

455.3526 Gestion Strid SA

Le prix du traitement des déchets a évolué comme suit (en francs par tonne) :

2006	239.-
2007	230.-
2008	207.-
2009	221.-
2010	214.- (estimé)

46 Egouts et épuration

465 STEP- exploitation et entretien

465.3902 Prestations internes

Ces prestations couvrent les services rendus par d'autres sections du service STE (garage, voirie, etc.). Les travaux de curage et de maçonnerie sur les installations d'assainissement sont en augmentation.

466 STEP – compte épuration

466.4342 Taxe d'épuration

La taxe d'épuration passe de fr. 1.20 à fr. 1.50 en 2010 et devrait augmenter à fr. 1.80 en 2012 et à fr. 2.10 en 2016, afin d'alimenter le fonds STEP en prévision de la rénovation complète de la station d'épuration qui sera nécessaire dans quelques années.

5. Education et Jeunesse

51 Enseignement primaire

516 Charges scolaires et parascolaires EP

516.3185 Prestations de services

Ces prestations concernent le travail des directeurs et de leurs collaborateurs pour des activités prises en charge par la commune, comme la préparation des camps de ski.

52 Enseignement secondaire

530 Enseignement spécialisé EP

530.3185 Prestations de services

Auparavant, les coûts étaient facturés à un service de l'État puis remboursés à la commune par un autre service. Les transferts se font maintenant à l'intérieur de l'État sans passer par la commune, ce qui explique la très forte diminution par rapport au budget précédent.

530.3512 Contributions SES

Le financement des bourses d'études est maintenant un des quatre éléments qui entrent dans la facture sociale. Lors des négociations avec l'État, une des conditions de l'intégration des bourses d'études dans la facture sociale était qu'elle devait se solder par la neutralité pour les communes, ce qui a été atteint. Les bourses se retrouvent dans ce compte parce qu'elles dépendent du Service de l'Enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP).

560 Clinique dentaire de la jeunesse

560.3664 Contribution communale

Il s'agit de la participation de la commune, d'un montant de fr. 100'000.- aux frais de soins. Le reste, soit fr. 450'000.- est facturé aux parents. Les autres contributions communales concernent avant tout les activités de prévention et dépistage, qui ne sont pas facturées.

571 Colonies de vacances

571.3905 Entretien internes des bâtiments

Ce poste est élevé parce qu'il inclut, en plus des frais d'entretien courant, une part de la gérance administrative et de la gérance technique, les intérêts internes ainsi que les amortissements sur les travaux de rénovation.

712 Cantines scolaires

L'augmentation de coûts, parallèle au développement important des prestations, a été détaillée dans la première demande de compléments au budget 2009.

6. Police et sports

170 Sports

171 Installations piscines / patinoire

171.3114 Achat et location de matériel d'exploitation.

Le robot nettoyeur est utilisé pour la piscine extérieure, l'auto-laveuse pour la patinoire. Ces machines remplacent du matériel arrivé à bout de course.

61 Corps de police

613 Parc

613.3111 Achats machines et mobilier

Il s'agit essentiellement d'achats de parcomètres.

614 Véhicules et garages

614.3115 Achats de véhicules

Les véhicules de services sont remplacés tous les deux ans. Le leasing est abandonné, car il s'est révélé plus coûteux que l'achat.

640 Service des inhumations

640.3011 Traitements

Le demi-poste supplémentaire permet au service d'être pratiquement autonome, le Service des travaux et environnements n'intervient plus que ponctuellement.

650 Service incendie et secours

650.4301 Contributions des non-pompiers

La suppression de cette taxe reste prévue, mais n'est pas encore faite. Elle devrait être effective à partir du 1^{er} janvier 2011, parallèlement à l'entrée en vigueur probable de la modification de la loi cantonale sur le Service de défense contre l'incendie et de secours, qui formalisera la régionalisation.

670 Abattoirs

Le solde du fonds des abattoirs reviendra à la bourse communale. Le bâtiment va être loué jusqu'au moment, encore lointain, où la mise en œuvre du plan partiel d'affectation de la zone, en projet, nécessitera sa démolition.

7. Affaires sociales et culture

15 Activités culturelles

152 Affaires culturelles

152.3653.07 Aide au cinéma

Ce poste comprend désormais également une aide de fr. 15'000.- au futur Zinema, en plus du soutien à la Lanterne magique (fr. 12'500.-), à l'Open Air (fr. 10'000.- de location gratuite des tribunes de l'ancien hippodrome) et la cotisation à la Fondation romande pour le cinéma (fr. 2000.-).

71 Service social

714 Accueil de jour des enfants

710.455 Rétrocession de la FAJE

La contribution socle de fr. 5.- par habitant est payée par toutes les communes vaudoises (total fr. 3'343'000.- en 2008). Elle alimente le fonds annuel géré par la Fondation pour l'accueil de l'enfance (FAJE). Les autres contributeurs sont l'Etat de Vaud (8 millions) et les employeurs (0,08% de la masse salariale, soit fr. 16'700'000.- en 2008). La rétrocession totale et partielle de la contribution est accordée pendant cinq ans aux communes qui ont fait un effort particulier les cinq années qui ont précédé l'introduction de la nouvelle loi. Yverdon-les-Bains a touché la pleine rétrocession les trois premières années, de 2007 à 2009. Cette rétrocession sera réduite à 50% en 2010 et 2011 et supprimée ensuite.

751 Emplois temporaires subventionnés

Il faut noter que plusieurs services offrent des emplois temporaires, qui ne sont pas repris sous ce poste.

8. Service des Énergies

80 Administration générale

801 Direction et administration

801.3011 Traitements

Le mandat du délégué à l'énergie était prévu pour une période clairement limitée. Des prestations pour reprendre certaines tâches par des mandats externes sont couvertes dans le poste 801.3185.01.

82 Service du gaz

820 Achats et ventes SEG

Le nombre d'abonnés au gaz et la consommation ont évolué comme suit :

2005	2'437	232'959'298 kWh
2006	2'625	238'595'648 kWh
2007	2754	241'333'182 kWh
2008	2758	259'322'973 kWh

83 Service de l'électricité

831 Entretien du réseau SEE

831.4353 Droit de timbre

Le budget 2009 a été établi sur les bases des données de calcul préliminaires définies par l'autorité de régulation. Suite à la publication des tarifs 2009, intervenue fin août 2008, le régulateur a modifié à la baisse les principes de calcul du timbre et demandé une baisse des tarifs reflétant les nouveaux principes de calcul, applicables dès le 1er janvier 2009. En raison de cette modification intervenue après le budget 2009, le revenu réel prévisible du timbre pour 2009 sera inférieur aux montants retenus initialement pour le budget 2009.

Le budget 2010 reflète les dernières modalités en vigueur provenant du régulateur pour les coûts propres au réseau local ainsi que pour ceux du réseau en amont. Il est donc inférieur aux éléments initialement retenus pour le budget 2009.

833 Éclairage public

833.3123 Consommation d'électricité

Elle reste stable grâce aux mesures d'économie mises en place malgré l'augmentation des zones à éclairer, comme le quartier des Isles et Y-Parc.

REMARQUES ET CONCLUSION

Le budget présenté est marqué par une certaine prudence. Il s'agit de maîtriser les dépenses durant une période économiquement plus difficile et au vu des lourds investissements prévus ou prévisibles, notamment dans la cadre d'AggloY.

Le budget n'inclut pas de mesures anticycliques particulières, mais le plan des investissements, en révision, prévoit plus de 30 millions d'investissements. La gestion et le contrôle de ces investissements nécessiteront toutefois un engagement très important de la part de la Municipalité et des services concernés.

La Commission incite par ailleurs la Municipalité à développer rapidement des mesures sociales propres à réduire les effets de la période économique difficile actuelle, notamment en augmentant les possibilités de formation, d'emplois de moyenne durée et de stages au sein de l'administration et en renforçant l'action et la coordination régionales dans le but d'encourager la réinsertion des bénéficiaires de l'assurance chômage ou du revenu d'insertion.

La Commission encourage la Municipalité à poursuivre la recherche de mesures qui permettent de réduire les coûts sans diminuer les prestations. La baisse significative des coûts de téléphone par une gestion judicieuse des différents abonnements est un bon exemple, qui devrait être encore être amélioré avec la mise en place du nouveau central. Le développement d'un service de factures électroniques, en particulier pour le SEY, serait un autre moyen de diminuer les coûts, avec des économies d'affranchissement et de papier.

La Commission rappelle qu'elle demande de recourir à des préavis globaux pour les travaux d'entretien des différents réseaux, les grands chantiers continuant d'être traités dans le cadre de préavis spécifiques.

La Commission propose d'amortir, si possible à fin 2009, le solde d'environ fr. 53'000.- concernant l'assainissement du terrain pour l'aménagement de la Place des Fêtes et de supprimer le poste qui apparaît encore sous le titre « Expo 02 ».

La Commission réitère une nouvelle fois son souci au sujet du coût du stand qui s'élève à environ fr. 100'000.- par année et est important en regard du nombre d'utilisateurs et de la baisse de fréquentation. Il risque d'augmenter avec le vieillissement des installations. La Commission demande que l'étude du déplacement des tirs vers un stand de la région soit entreprise rapidement, ouvrant la voie à la réaffectation du bâtiment et de la zone.

Vu l'importance de la participation communale, la Commission des finances insiste pour que la commune définisse clairement ses besoins en matière de transports publics et précise dans un contrat de prestations les services attendus de Travys.

Par sept voix pour et deux abstentions, la Commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre note de ses vœux et d'accepter les articles 1 et 2 du préavis PR09.41PR tels que proposés par la Municipalité.



Pierre Hunkeler
Président de la Commission des finances
25.11.2009